



MINISTERE DES TRANSPORTS
AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

29 AOUT 2019

Abidjan, le

00005124

DECISION N° _____/ANAC/DG/DTA/DSNAA/SDSNA
Portant adoption de l'amendement n° 1 du Règlement aéronautique
de Côte d'Ivoire relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »

LE DIRECTEUR GENERAL

- Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, signée à Chicago le 07 décembre 1944 ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2008-08 du 23 janvier 2008 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret n° 2008-277 du 03 octobre 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;
- Vu** le Décret n° 2013-285 du 24 avril 2013 portant nomination du Directeur Général de l'Administration Autonome de l'Aviation Civile dénommée « Autorité Nationale de l'Aviation Civile » en abrégé (**ANAC**) ;
- Vu** le Décret n° 2014-24 du 22 janvier 2014 portant organisation et fonctionnement des services de recherches et de sauvetage des aéronefs en détresse en temps de paix ;
- Vu** le Décret n° 2014-97 du 12 mars 2014 portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- Vu** le Décret n° 2014-512 du 15 sept 2014 fixant les règles relatives à la supervision de la sécurité et de la sûreté de l'Aviation Civile ;
- Vu** l'Arrêté n° 326/MT/CAB du 20 aout 2014 autorisant le Directeur Général de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile à prendre par décisions les règlements techniques en matière de sécurité et de sûreté de l'Aviation Civile ;

- VU** l'Arrêté n° 0051/MT/CAB du 06 aout 2019 portant approbation du règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux services d'information aéronautique, dénommé RACI 5007 ;
- Vu** la Décision n° 2017/4668/ANAC/CS du 18 aout 2017 portant approbation du cadre organique de l'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Sur** Proposition du Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodrômes, et après examen et validation par le Comité de travail relatif à la réglementation de la sécurité aérienne,

D E C I D E

Article 1^{er}: Objet

Est adopté l'amendement n° 01 (2^{ème} Edition) du Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 ».

Article 2: Portée de l'amendement

L'amendement n° 01 du RACI 5108 porte essentiellement sur les aspects suivants :

- a) la mise à jour de certaines définitions à l'issue de la restructuration du RACI 5007 conformément à celle de l'Annexe 15;
- b) des changements relatifs à certains renseignements à diffuser par NOTAM qui sont non applicables.

Article 3: Entrée en vigueur

La présente décision qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature et est applicable à partir du **08 octobre 2019**.


Sindy SILUE

PJ : Note d'accompagnement de l'amendement n° 01 du Règlement aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 » 2^{ème} édition – juillet 2019

Ampliation

- ASECNA
- AIR COTE D'IVOIRE
- SODEXAM
- AERIA
- DSNA
- SERVICE INFORMATIQUE (site web ANAC)

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE**



Abidjan, le **29 AOÛT 2019**

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

AMENDEMENT N° 1

DU

REGLEMENT AERONAUTIQUE DE COTE D'IVOIRE
RELATIF A LA PUBLICATION DES NOTAM
« RACI 5108 »

L'amendement n° 1 du RACI 5108 est une nouvelle édition (2^{ème} édition). Elle annule et remplace les éditions antérieures et est applicable à partir du **08 OCTOBRE 2019**.



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

AUTORITÉ NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE
DE CÔTE D'IVOIRE

Réf : RACI 5108

**GUIDE RELATIF A LA
PUBLICATION DES NOTAM
« RACI 5108 »**

Deuxième édition – Juillet 2019

Adopté et publié sous l'autorité du Directeur Général

Administration de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire

a





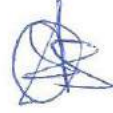

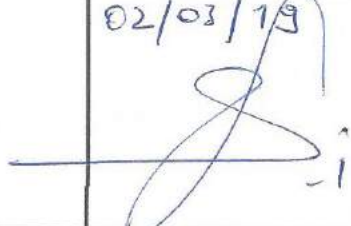


Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »

Edition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

VALIDATION

	Fonction	Noms et prénoms	Visa/date
Rédaction	Chef Service CNS	GNASSOU Sandrine	15/07/19 
	Inspecteur ANS AIM	KONAN Koffi Hermann	15/07/19 
	Chef de Service AIM/PANS-OPS	BROU Bitti Olivier	15/07/19 
Vérification	Sous-Directeur Sécurité de la Navigation Aérienne (SDSNA)	N'ZEBO Oi N'zebo Sylvain	28/08/19 
	Sous-Directeur des Aérodromes (SDA)	ASSI Ayebi Henri Jacques	28/08/19 
Validation opérationnelle	Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes (DSNAA)	KOFFI Bi Nékalo Joseph	 28/08/19
Approbation	Directeur Général (DG)	Sinaly SILUE	02/03/19 



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »

Édition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

LISTE DES PAGES EFFECTIVES

Pages	Édition	Date d'édition	Amendement	Date d'amendement
0	2	15/07/2019	1	15/07/2019
i	2	15/07/2019	1	15/07/2019
ii	2	15/07/2019	1	15/07/2019
iii	2	15/07/2019	1	15/07/2019
iv	2	15/07/2019	1	15/07/2019
v	2	15/07/2019	1	15/07/2019
vi	2	15/07/2019	1	15/07/2019
vii	2	15/07/2019	1	15/07/2019
viii	2	15/07/2019	1	15/07/2019
ix	2	15/07/2019	1	15/07/2019
x	2	15/07/2019	1	15/07/2019
xi	2	15/07/2019	1	15/07/2019
xii	2	15/07/2019	1	15/07/2019
xiii	2	15/07/2019	1	15/07/2019
xiv	2	15/07/2019	1	15/07/2019
xv	2	15/07/2019	1	15/07/2019
xvi	2	15/07/2019	1	15/07/2019
1-1	2	15/07/2019	1	15/07/2019
1-2	2	15/07/2019	1	15/07/2019
1-3	2	15/07/2019	1	15/07/2019
1-4	2	15/07/2019	1	15/07/2019
2-1	2	15/07/2019	1	15/07/2019
2-2	2	15/07/2019	1	15/07/2019
2-3	2	15/07/2019	1	15/07/2019
2-4	2	15/07/2019	1	15/07/2019
2-5	2	15/07/2019	1	15/07/2019
2-6	2	15/07/2019	1	15/07/2019
2-7	2	15/07/2019	1	15/07/2019
3-1	2	15/07/2019	1	15/07/2019
3-2	2	15/07/2019	1	15/07/2019
3-3	2	15/07/2019	1	15/07/2019



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »

Edition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

LISTE DE DIFFUSION

Code	Direction/Sous-Direction/Services	Support de diffusion	
		Papier	Numérique
DG	Directeur Général		X
BQSE	Bureau Qualité, Sécurité et Environnement		X
DSNAA	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports		X
DSV	Direction de la Sécurité des Vols		X
DSF	Direction de la Sûreté et de la Facilitation		X
DTA	Direction du Transport Aérien	X	X
IAC/ANS	Inspecteur de l'Aviation Civile/Service Navigation Aérienne		X
SDA	Sous-Direction des Aéroports		X
SDSNA	Sous-Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne		X
SATS	Service Gestion du Trafic Aérien et des recherches et Sauvetage		X
SAPO	Service Gestion de l'Information Aéronautique et Conception des procédures de Vol		X
SCNS	Service Communication, Navigation et Surveillance		X
SMET	Service de la Météorologie Aéronautique		X
SI	Service Informatique		X
DOC	Service Documentation	X	X

 <p data-bbox="161 264 504 315">A. N. A. C Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="647 192 1082 248">Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p data-bbox="1222 170 1426 277">Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
--	--	---

LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

RACI 5007 : Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif aux services d'information aéronautique

AIS-CI : Manuel d'information Aéronautique

RACI 6001 : Règlement Aéronautique de Côte d'Ivoire relatif à la conception et l'exploitation technique des aéronefs.



TABLE DES MATIERES

VALIDATION.....	i
LISTE DES PAGES EFFECTIVES.....	ii
INSCRIPTION DES AMENDEMENTS ET RECTIFICATIFS.....	iii
LISTE DE DIFFUSION.....	iv
LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE.....	v
TABLE DES MATIERES.....	vi
TABLE DES TABLEAUX.....	vii
TABLE DES FIGURES.....	vii
ABREVIATIONS ET SIGLES.....	viii
0. DEFINITIONS.....	1
1 INTRODUCTION.....	4
1.1 Objet et portée.....	4
1.2 Structure du document.....	5
2 REGLES GENERALES RELATIVES AUX DEMANDES ET A LA DIFFUSION DES NOTAMS.....	5
2.1 Conditions d'établissement d'un NOTAM.....	5
2.2 Renseignement à diffuser par NOTAM.....	5
2.3 Contenu d'un NOTAM.....	8
3 ORGANISATION DE LA PUBLICATION DES NOTAM.....	12
3.1 Les intervenants.....	12
3.1.1 Le fournisseur de données aéronautiques (FDA).....	13
3.1.2 L'unité AIM ASECNA d'Abidjan.....	14
3.2 Traçabilité des demandes de NOTAM.....	14
3.3 Production et diffusion des NOTAM (schéma).....	15
4 DEMANDE DE NOTAM.....	15
4.1 Modes de transmission des demandes de NOTAM au BNI.....	15
4.1.1 Schéma de principe.....	15
4.1.2 RSFTA.....	16
4.1.3 FAX.....	16
4.1.4 Courriel.....	16
4.2 Préavis des demandes de NOTAM.....	16
4.2.1 Information prévisible.....	17
4.2.2 Information imprévisible (cas d'urgence).....	17
4.3 Accusé de réception d'une demande.....	17
4.4 Durée de validité d'un NOTAM.....	18
4.5 Contenu de la demande de NOTAM.....	18
4.5.1 Champs à renseigner par type de NOTAM.....	18
4.5.2 Publication d'une nouvelle information.....	19
4.5.3 Demande de modification immédiate d'un NOTAM en vigueur.....	20
4.5.4 Demande d'annulation immédiate d'un NOTAM en vigueur.....	21
4.6 Publication d'information permanente sur support temporaire (NOTAM PERM).....	22
4.6.1 Principes.....	22
4.6.2 Annulation d'un NOTAM PERM.....	23
4.7 Règles particulières relatives aux champs du NOTAM.....	23
4.8 NOTAM déclencheur (Trigger).....	23
4.9 Résolution de publication des données des NOTAM.....	23



A. N. A. C
Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »

Edition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

4.10	Informations ne faisant pas l'objet de publication d'un NOTAM	23
4.11	Consultation d'un NOTAM archivé.....	24
ANNEXE 1	: Détail des règles particulières relatives aux champs du NOTAM	A1-1
ANNEXE 2	: Formulaire de demande de NOTAM Nouveau (NOTAM N).....	A2-1
ANNEXE 3	: Formulaire de demande de NOTAM de remplacement (NOTAM R)	A3-1
ANNEXE 4	: Formulaire de demande de NOTAM d'annulation (NOTAM N).....	A4-1

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1	: Les différents champs d'un NOTAM	9
Tableau 2	: Qualificateur « Portée » du NOTAM.....	10
Tableau 3	: Les trois types de NOTAM	11
Tableau 4	: Règles particulières d'élaboration et de publication d'un NOTAM.....	12
Tableau 5	: Préavis minimal de publication d'un NOTAM.....	17
Tableau 6	: Champs à renseigner par type de NOTAM	18
Tableau 7	: Codage RSFTA du 1 ^{er} champ du message	19
Tableau 8	: Publication d'une nouvelle information.....	20
Tableau 9	: Demande de modification immédiate d'un NOTAM en vigueur.....	21
Tableau 10	: Demande d'annulation d'un NOTAM en vigueur	22

TABLE DES FIGURES

Figure 1	: Contenu d'un NOTAM	8
Figure 2	: Organisation de la publication des NOTAM en Côte d'Ivoire.....	13
Figure 3	: Schéma de la production et diffusion des NOTAM en Côte d'Ivoire.....	15
Figure 4	: Modes de transmission des demandes de NOTAM au BNI Dakar	15



Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »

Edition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

ABREVIATIONS ET SIGLES

Abréviations	Définitions
AD	Aérodrome/Aerodrome
AGL	Au-dessus du niveau du sol / Above Ground Level
AIC	Circulaire d'information aéronautique / Aeronautical information circular
AIP	Publication d'Information Aéronautique / Aeronautical Information Publication
AIRAC	Régularisation et contrôle de la diffusion des renseignements aéronautiques / Aeronautical Information Regulation and Control
AIM	Gestion de l'Information Aéronautique / Aeronautical Information Management
AIS	Service d'Information Aéronautique / Aeronautical Information Services
AFIS	Service d'Information de Vol d'Aérodrome / Aerodrome Flight Information Service
AMDT	Amendement (à l'AIP)
AMSL	Above Mean Sea Level/Au-dessus du niveau moyen de la mer
ATIS	Service automatique de diffusion / Automatic Terminal Information System
ARP	Point de référence d'aérodrome / Aerodrome Reference Point
BDA	Banque de Données Aéronautiques
BNI	Bureau NOTAM International
CTR	Zone de contrôle / Control zone
DSNAA	Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aérodromes
DTA	Direction du Transport Aérien
FDA	Fournisseur de Données Aéronautiques
IFR	Règles de vol aux instruments / Instrument Flight Rules
ILS	Système d'atterrissage aux instruments / Instrument Landing System
NOTAM	Avis au personnel navigant / Notice to Airmen
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
RWY	Piste / Runway
RSFTA	Réseau du service fixe de télécommunication aéronautique
SLA	Accord de niveau de service / Service Level Agreement
SUP AIP	Supplément à l'AIP




A. N. A. C.
Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »

Edition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

Abréviations	Définitions
TMA	Terminal Area/ Région de Contrôle terminale
UTC	Coordinated Universal Time/ Temps universel
VAC	Cartes d'approche à vue / Visual Approach Chart
VFR	Règle de vol à vue / Visual Flight Rules
WIE	Avec effet immédiat / With Immediate Effect
ZIT	Zone Interdite Temporaire
ZDT	Zone Dangereuse Temporaire
ZRT	Zone Réglementée Temporaire

 <p data-bbox="95 302 438 347">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="582 201 1021 268">Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p data-bbox="1157 168 1364 291">Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
--	--	---

0. DEFINITIONS

Aérodrome. Surface définie sur terre ou sur l'eau (comprenant, éventuellement, bâtiments, installations et matériel), destinée à être utilisée, en totalité ou en partie, pour l'arrivée, le départ et les évolutions des aéronefs à la surface.

AIRAC. Acronyme (régularisation et contrôle de la diffusion des renseignements aéronautiques) désignant un système qui a pour but la notification à l'avance, sur la base de dates communes de mise en vigueur, de circonstances impliquant des changements importants dans les pratiques d'exploitation.

Aire de manœuvre. Partie d'un aérodrome à utiliser pour les décollages, les atterrissages et la circulation des aéronefs à la surface, à l'exclusion des aires de trafic.

Aire de mouvement. Partie d'un aérodrome à utiliser pour les décollages, les atterrissages et la circulation des aéronefs à la surface, et qui comprend l'aire de manœuvre et les aires de trafic.

Amendement d'AIP. Modification permanente de l'information publiée dans l'AIP.

ASHTAM. NOTAM d'une série spéciale notifiant, sur un modèle d'imprimé spécial, un changement de l'activité d'un volcan, une éruption volcanique ou un nuage de cendres volcaniques qui ont de l'importance pour l'exploitation.

Bureau NOTAM international (NOF). Tout bureau désigné par un État pour échanger des NOTAM sur le plan international.

Circulaire d'information aéronautique (AIC). Avis contenant des renseignements qui ne satisfont pas aux conditions d'émission d'un NOTAM ou d'insertion dans une publication d'information aéronautique, mais qui concernent la sécurité des vols, la navigation aérienne, ou d'autres questions techniques, administratives ou législatives.



A. N. A. C.
Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »

Edition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

Données aéronautiques. Faits, concepts ou instructions aéronautiques représentés sous une forme conventionnelle convenant à la communication, à l'interprétation ou au traitement. .

Gestion de l'information aéronautique (AIM). Gestion dynamique intégrée des informations aéronautiques par la fourniture et l'échange, en collaboration avec tous les parties, de données aéronautiques numériques ayant fait l'objet d'un contrôle de la qualité.

Gestion du trafic aérien (ATM). Gestion dynamique intégrée de la circulation aérienne et de l'espace aérien, comprenant les services de la circulation aérienne, la gestion de l'espace aérien et la gestion des courants de trafic aérien — de façon sûre, économique et efficace — par la mise en œuvre d'installations et de services sans discontinuité en collaboration avec toutes les parties et faisant intervenir des fonctions embarquées et des fonctions au sol.


Information aéronautique. Information résultant de l'assemblage, de l'analyse et du formatage de données aéronautiques.

NOTAM. Avis diffusé par télécommunication et donnant, sur l'établissement, l'état ou la modification d'une installation, d'un service, d'une procédure aéronautiques, ou d'un danger pour la navigation aérienne, des renseignements qu'il est essentiel de communiquer à temps au personnel chargé des opérations aériennes.

Obstacle. Tout ou partie d'un objet fixe (temporaire ou permanent) ou mobile :

- a) qui est situé sur une aire destinée à la circulation des aéronefs à la surface ; ou
- b) qui fait saillie au-dessus d'une surface définie destinée à protéger les aéronefs en vol ; où
- c) qui se trouve à l'extérieur d'une telle surface définie et qui est jugé être un danger pour la navigation aérienne.

Publication d'information aéronautique (AIP). Publication d'un État, ou éditée par décision d'un État, renfermant des informations aéronautiques de caractère durable et essentielles à la navigation aérienne.

 <p data-bbox="100 293 440 344">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="584 208 1019 264">Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p data-bbox="1158 174 1362 282">Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
---	--	---

Service automatique d'information de région terminale (ATIS). Service assuré dans le but de fournir automatiquement et régulièrement des renseignements à jour aux aéronefs à l'arrivée et au départ, tout au long de la journée ou d'une partie déterminée de la journée :

Service d'information aéronautique (AIS). Service chargé de fournir, dans une zone de couverture définie, l'information ou les données aéronautiques nécessaires à la sécurité, à la régularité et à l'efficacité de la navigation aérienne.


Spécification RNAV (navigation de surface). Spécification de navigation fondée sur la navigation de surface qui ne prévoit pas une obligation de surveillance et d'alerte en ce qui concerne les performances et qui est désignée par le préfixe RNAV (p. ex. RNAV 5, RNAV 1).

Supplément d'AIP. Pages spéciales de l'AIP où sont publiées des modifications temporaires de l'information contenue dans l'AIP.

Produit d'information aéronautique. Données aéronautiques ou informations aéronautiques fournies sous forme d'ensembles de données numériques ou dans un format normalisé présenté sur support papier ou sur un support électronique. Les produits d'information aéronautique comprennent :

- les publications d'information aéronautique (AIP), y compris les amendements et les suppléments ;
- les circulaires d'information aéronautique (AIC) ;
- les cartes aéronautiques ;
- les NOTAM ;
- les ensembles de données numériques.

Note. — Les produits d'information aéronautique sont destinés avant tout à répondre aux besoins internationaux en ce qui concerne l'échange des informations aéronautiques.

 <p data-bbox="103 268 454 324"> A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire </p>	<p data-bbox="598 201 1029 257" style="text-align: center;"> Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 » </p>	<p data-bbox="1173 179 1380 302"> Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019 </p>
---	--	--

Vérification. Confirmation par des preuves tangibles que les exigences spécifiées ont été satisfaites (ISO 9000).

Le terme « vérifié » désigne l'état correspondant.

La confirmation peut couvrir des activités telles que :

- Réalisation d'autres calculs ;
- Comparaison d'une spécification de conception nouvelle avec une spécification de conception similaire éprouvée ;
- Réalisation d'essais et de démonstrations ;
- Revue des documents avant diffusion.

Zone dangereuse. Espace aérien, de dimensions définies, à l'intérieur duquel des activités dangereuses pour le vol des aéronefs peuvent se dérouler pendant des périodes spécifiées.

Zone interdite. Espace aérien, de dimensions définies, au-dessus du territoire ou des eaux territoriales d'un État, dans les limites duquel le vol des aéronefs est interdit.


Zone réglementée. Espace aérien, de dimensions définies, au-dessus du territoire ou des eaux territoriales d'un État, dans les limites duquel le vol des aéronefs est subordonné à certaines conditions spécifiées.

1 INTRODUCTION

1.1 Objet et portée

Ce guide est destiné aux Fournisseurs de données aéronautiques (FDA) ayant à effectuer des demandes de publication de NOTAM auprès du Bureau NOTAM International (BNI) de Dakar.

Le guide rappelle l'organisation mise en place dans le cadre des demandes de publication de NOTAM et détaille les consignes et bonnes pratiques relatives au traitement des NOTAM.

 <p>A. N. A. C Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »	Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019
--	--	---

Le présent guide ne se substitue pas à la prise en compte, par le demandeur, de la réglementation en vigueur au moment de sa demande de NOTAM.

1.2 Structure du document

Le document comporte quatre (04) parties.

- La première partie présente l'objet et la structure du guide.
- La deuxième partie du document fournit les règles générales relatives aux demandes et à la diffusion des NOTAM.
- La troisième partie présente l'organisation de la publication des NOTAM en Côte d'Ivoire.
- La quatrième partie détaille tous les points essentiels pour une demande de publication de NOTAM.

2 REGLES GENERALES RELATIVES AUX DEMANDES ET A LA DIFFUSION DES NOTAMS

2.1 Conditions d'établissement d'un NOTAM

Un NOTAM doit être établi et publié rapidement toutes les fois que les informations à diffuser auront un caractère temporaire et de courte durée ou que des modifications permanentes ou des modifications temporaires de longue durée qui ont de l'importance pour l'exploitation seront apportées avec un bref préavis, sauf si ces informations contiennent un long texte et/ou des éléments graphiques.

2.2 Renseignement à diffuser par NOTAM

Un NOTAM sera établi et publié dans le cas des renseignements ci-après :



A. N. A. C.
Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »

Edition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

Renseignements à diffuser par NOTAM	
a)	Mise en service, fermeture ou importantes modifications dans l'exploitation d'aérodromes/hélistations ou de pistes ;
b)	Mise en service, retrait ou importantes modifications dans le fonctionnement des services aéronautiques (AGA, AIS, ATS, COM, MET, SAR, etc.);
c)	Mise en service ou retrait d'aides radioélectriques ou autres à la navigation aérienne, ainsi que d'aérodromes/hélistations, y compris : interruption ou rétablissement du service, modification de fréquences, changement dans les heures de service notifiées, changement d'indicatif, changement d'orientation (aides directionnelles), modification de l'emplacement, variations de puissance d'au moins 50 %, changement d'horaire ou de teneur des émissions, irrégularité ou incertitude du fonctionnement de toute aide radio à la navigation aérienne ou des services de communication air-sol ;
d)	Mise en service, retrait ou modification importante d'aides visuelles ;
e)	Interruption ou remise en service d'éléments majeurs des dispositifs de balisage lumineux d'aérodrome ;
f)	Institution, suppression ou modification importante de procédures pour les services de navigation aérienne ;
g)	Apparition ou correction de défauts ou d'entraves majeurs dans l'aire de manœuvre
h)	Modifications et limitations dans la disponibilité de carburant, d'huile et d'oxygène
i)	Changements importants dans les moyens et services de recherches et de sauvetage ;
j)	Installation, retrait ou remise en service de phares de danger balisant des obstacles à la navigation aérienne ;
k)	Modifications apportées aux règlements et nécessitant des mesures immédiates, par exemple zones interdites à cause d'opérations SAR ;
l)	Existence de dangers affectant la navigation aérienne (y compris obstacles, exercices militaires, manifestations aériennes, courses et activités majeures de parachutisme hors des emplacements promulgués) ;
m)	Érection, suppression ou modification des obstacles à la navigation aérienne dans les aires de décollage/montée, d'approche interrompue, d'approche ainsi que dans la bande de piste ;



A. N. A. C.
Autorité Nationale de l'Aviation
Civile de Côte d'Ivoire

Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »

Edition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

Renseignements à diffuser par NOTAM

n)	Institution ou suppression (mise en activité ou hors d'activité) de zones interdites, réglementées ou dangereuses, ou changement de classification de ces zones ;
o)	Établissement ou suppression de zones ou de routes ou de parties de zones ou de routes où il y a possibilité d'interception et où il est nécessaire d'assurer la veille sur la fréquence d'urgence VHF 121,500 MHz ;
p)	Désignation, annulation ou changement d'indicateur d'emplacement ;
q)	Changements significatifs du niveau de protection normalement disponible à un aérodrome/une hélistation aux fins du sauvetage et de lutte contre l'incendie ; un NOTAM ne sera établi que s'il y a changement de catégorie et ce changement sera clairement spécifié (RACI 6001, Chapitre 9 et Supplément A, section 17) ;
r)	Existence, élimination ou importantes modifications de conditions dangereuses dues à l'eau ;
s)	Apparition d'épidémies nécessitant des changements dans les règlements notifiés en matière de vaccination et dans les dispositions relatives au contrôle sanitaire ;
t)	Prévisions de rayonnement cosmique d'origine solaire, lorsqu'elles sont fournies ;
u)	Changement d'activité volcanique, lieu, date et heure d'une éruption volcanique et/ou étendue horizontale et verticale d'un nuage de cendres volcaniques, y compris la direction de son déplacement, niveaux de vol et routes ou portions de route qui pourraient être concernés ;
v)	Dégagement dans l'atmosphère de matières radioactives ou de produits chimiques toxiques à la suite d'un incident nucléaire ou chimique ; lieu, date et heure de l'incident ; niveaux de vol et routes ou portions de route qui pourraient être affectés, et direction du déplacement ;
w)	Établissement de missions de secours humanitaires, comme celles qui sont réalisées sous les auspices des Nations Unies, avec les procédures et/ou les limitations concernant la navigation aérienne ;
x)	Application de mesures d'exception à court terme en cas de perturbation générale ou partielle des services de la circulation aérienne ou des services de soutien connexes.

2.3 Contenu d'un NOTAM

La Figure 1 fournit une vue schématique du contenu d'un NOTAM :

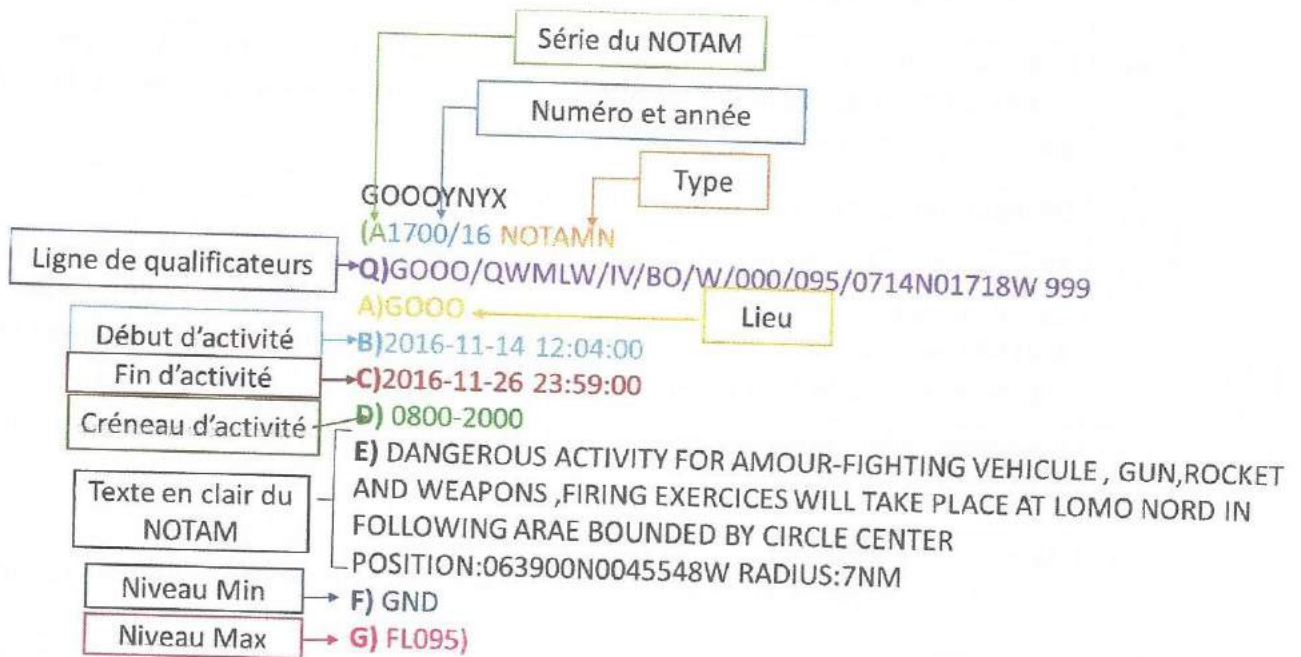



Figure 1 : Contenu d'un NOTAM

N.B : Lorsque nous sommes dans un environnement accidenté, la valeur de la limite supérieure de la ligne Q peut être différente de celle de la ligne G.

Ex : ITEM G Limite supérieur= 95000 FT

L'élévation du terrain la plus élevée= 1090 FT

La ligne Q la valeur de la limite supérieure= L'élévation du terrain la plus élevée + Limite supérieur=95000 FT+1090 FT=96090 FT (.../000/ **096**/0714N01718W...)

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
---	---	---

➤ Les différents champs du NOTAM

Champ	Contenu	Commentaires
A)	Localisation	Indicateur d'emplacement OACI de l'aérodrome ou FIR
B)	Début de validité	Date et heure d'entrée en vigueur sous la forme « AAMMJJHHMM »
C)	Fin de validité	Contient PERM si l'information doit être publiée à l'AIP
D)	Créneau d'activité	Champ facultatif : horaires ou journées d'activation du NOTAM entre début et fin de validité
E)	Texte en clair du NOTAM	
F)	Niveau min	Champs facultatifs inférieures et supérieures des activités ou restrictions
G)	Niveau max	

Tableau 1 : Les différents champs d'un NOTAM

➤ Le numéro du NOTAM


Chaque NOTAM publié est identifié par :

- 1) **Une série indiquée par une lettre** : A ou B (voir AIP Côte d'Ivoire GEN 3.1-01) ;

Selon leur objet, les NOTAM sont classés essentiellement en deux séries :

- **Série A** : NOTAM groupant les informations concernant les grands aérodromes internationaux et intéressants plus particulièrement les vols long-courriers et moyen-courriers
- **Série B** : NOTAM groupant es informations concernant les grands aérodromes nationaux et intéressant plus particulièrement les aéronefs autres que ceux de l'aviation civile internationale

- 2) **Un numéro constitué de 4 chiffres suivis d'une barre oblique et de 2 chiffres pour l'année**. Chaque série débute le 1er janvier par le numéro 0001. Chaque série ne peut dépasser le numéro 9999.

 <p data-bbox="119 264 462 324"> A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire </p>	<p data-bbox="606 201 1037 257"> Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 » </p>	<p data-bbox="1181 179 1388 291"> Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019 </p>
--	---	--

(A1700/16

Exemple :

➤ **La langue de publication du NOTAM**

Tous les NOTAM doivent être publiés en anglais par le BNI Dakar. Cependant pour répondre aux des utilisateurs nationaux, les NOTAM peuvent en outre être publiés en français

➤ **La ligne Q) du NOTAM (qualificateurs) :**

Cette ligne de qualificateurs est codée par le BNI selon des règles fixes internationales.

Sa fonction est de disposer de critères de sélection lors de la consultation des NOTAM :

- ✚ Qualificateur « trafic » : IFR (I), VFR (V), IFR/VFR (IV)
- ✚ Qualificateur « portée » (« scope » du NOTAM) :

	Portée	Signification
A	Aérodrome	Apparaît seulement sur le bulletin d'aérodrome. L'indicateur d'emplacement de l'aérodrome (ex : DIDL) figure impérativement dans le champ A du NOTAM
E	En route	Apparaît seulement sur le bulletin FIR. L'indicateur d'emplacement d'au moins une FIR (ex : GOOO) figure impérativement dans le champ A) du NOTAM
W	Warning/danger	Apparaît seulement sur le bulletin FIR. Associe le NOTAM à la portée des « Dangers à la Navigation ». La saisie d'au moins une FIR en champ A) est obligatoire
AE	Aérodrome/En route.	Apparaît à la fois sur le bulletin d'aérodrome et le bulletin FIR
AW	Aérodrome/Danger	Apparaît à la fois sur le bulletin d'aérodrome et le bulletin FIR. Associe le NOTAM aux deux portées 'A' et 'W'. Le champ A) contient l'indicateur d'emplacement de l'aérodrome, et la ligne Q) les coordonnées géographiques de la position où l'activité a lieu, suivies du rayon

Tableau 2 : Qualificateur « Portée » du NOTAM

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108»	Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019
---	---	---

✚ Qualificateur « inférieur/supérieur » : figure dans le champ Q) et est exprimé uniquement en niveaux de vol. Ils sont cohérents avec les champs F) et G) si renseignés.

✚ Qualificateur « référence géographique » : zone d'influence latérale du NOTAM (toujours un cercle) : coordonnées géographiques (à la minute) + rayon d'influence (en NM).

Certains rayons d'influence sont standardisés tel qu'indiqué ci-dessous :


- o NOTAM obstacle : 1 NM si obstacle isolé ou plus si regroupement d'obstacles
- o NOTAM sur aérodrome : 5 NM
- o NAVAID en route : 25 NM
- o NAVAID aérodrome (ILS, NDB) : 5 NM

➤ Les types de NOTAM

Il existe 3 types de NOTAM publiés :

Type	Description
NOTAMN	Dans le cas d'un NOTAM contenant des renseignements nouveaux
NOTAMR	Dans le cas d'un NOTAM remplaçant un NOTAM antérieur toujours valide, cet identificateur sera suivi du numéro du NOTAM remplacé. Un NOTAM R est toujours à effet immédiat.
NOTAMC	Dans le cas d'un NOTAM annulant un NOTAM antérieur toujours valide, cet identificateur sera suivi du numéro du NOTAM annulé. Un NOTAMC est toujours à effet immédiat. Un NOTAM annulant (NOTAMC) n'est pas visible sur les outils de consultation mais le NOTAM annulé disparaît des outils de consultation dès que le NOTAM annulant est validé par le BNI.

Tableau 3 : Les trois types de NOTAM

 <p data-bbox="124 257 470 313">Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p data-bbox="614 197 1045 257">Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p data-bbox="1189 183 1396 295">Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
---	--	---

➤ Règles particulières concernant l'élaboration et la publication des NOTAM

N°	Règles
1	<p data-bbox="343 504 1404 582">Il est interdit de publier des versions corrigées de NOTAM en gardant le même numéro de NOTAM :</p> <ul data-bbox="383 593 1460 705" style="list-style-type: none"> • si le NOTAM est déjà en vigueur, le NOTAM erroné doit être remplacé, • si le NOTAM n'est pas encore en vigueur, il doit être annulé et un nouveau NOTAM doit être publié.
2	<p data-bbox="343 705 1404 795">Un NOTAMR ne peut remplacer qu'un seul NOTAM. Les 2 doivent appartenir à la même série de NOTAM.</p>
3	<p data-bbox="343 795 1404 884">Un NOTAMC ne peut annuler qu'un seul NOTAM. Les 2 doivent aussi appartenir à la même série de NOTAM.</p>
4	<p data-bbox="343 884 1404 974">Un NOTAM ne doit traiter que d'un seul sujet et d'une seule condition s'y rapportant.</p>
5	<p data-bbox="343 974 1404 1064">Une publication d'information aéronautique (AIP, SUPAIP ou NOTAM) ne doit pas répéter une information déjà publiée.</p>

Tableau 4 : Règles particulières d'élaboration et de publication d'un NOTAM

3 ORGANISATION DE LA PUBLICATION DES NOTAM

3.1 Les intervenants

Les informations à publier dans les NOTAMs proviennent de :

- l'Administration de l'Aviation Civile (Autorité Nationale de l'Aviation Civile) ;
- des fournisseurs des services de la navigation aérienne (ASECNA, SODEXAM);
- des exploitants d'aérodromes (AERIA, SODEXAM) ;
- de structures dont les installations peuvent constituer un obstacle à la sécurité aérienne : Opérateurs de téléphonie/ Radio/TV etc.
- des militaires (FFCI, Forces armées de Côte d'Ivoire) ;
- tout autre organisme dont l'activité est susceptible d'avoir un impact sur l'aviation.

La **Figure 2** fournit une vue synthétique de l'organisation de la publication des NOTAM en Côte d'Ivoire.

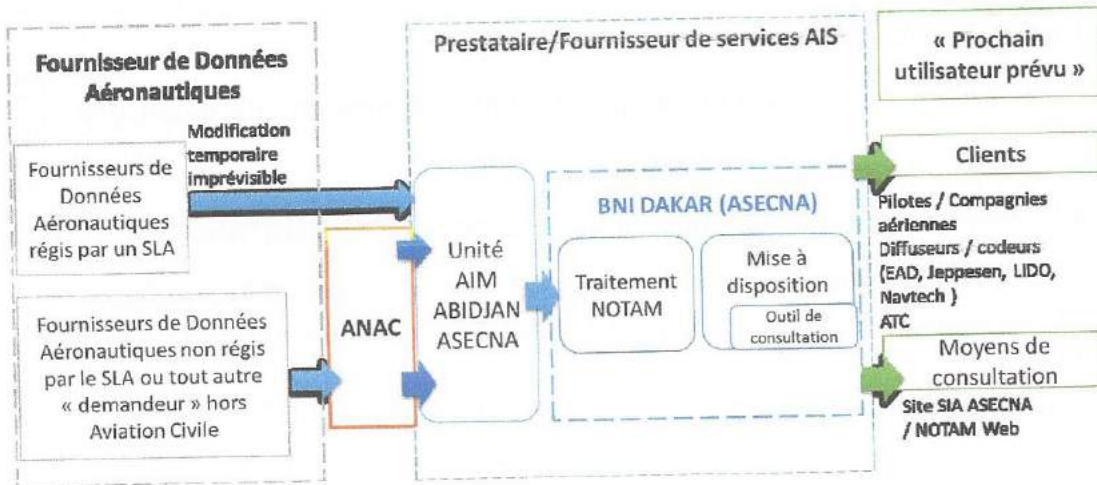


Figure 2 : Organisation de la publication des NOTAM en Côte d'Ivoire

3.1.1 Le fournisseur de données aéronautiques (FDA)

On distingue deux types de fournisseur de données aéronautiques (FDA) :

- Les Fournisseurs de Données Aéronautiques régis par un SLA (Service Levels Agreement AERIA/ASECNA, SODEXAM/ASECNA) :
 - AERIA
 - ASECNA
 - SODEXAM

Le demandeur du NOTAM (FDA), régi par un SLA (AERIA, ASECNA, SODEXAM), transmet directement les différentes données nécessaires à la publication de NOTAM à l'ASECNA.

- Les Fournisseurs de Données Aéronautiques non régis par le SLA ou tout autre « demandeur » hors Aviation Civile.
 - De structures dont les installations peuvent constituer un obstacle à la sécurité aérienne : Opérateurs de téléphonie/ Radio/TV etc.
 - Des militaires (FFCI, Forces armées de Côte d'Ivoire) ;
 - Tout autre organisme dont l'activité est susceptible d'avoir un impact sur l'aviation.

Le demandeur du NOTAM (FDA), non régi par un SLA ou hors Aviation civile transmet les différentes données nécessaires à la publication de NOTAM à l'ANAC. L'ANAC achemine la demande à l'unité AIM d'Abidjan (ASECNA)

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
--	--	--

3.1.2 L'unité AIM ASECNA d'Abidjan

L'unité AIM d'Abidjan (ASECNA) est désignée comme correspondant direct des FDA.

A ce titre, l'unité AIM d'Abidjan (ASECNA):

- Vérifie l'habilitation du demandeur vis-à-vis de l'objet du NOTAM,
- S'assure de la complétude de la demande (*Conformément à la procédure de traitement de demande de NOTAM ASECNA « ABIDJAN-OR2.4.1-PRO-17-A*),
- Transmet sans délai la demande au BNI DAKAR par RSFTA.

3.1.3. Le BNI DAKAR

Le Bureau NOTAM International de DAKAR (BNI DAKAR) est chargé de la publication de tous les NOTAM concernant la FIR Côte d'Ivoire.

A ce titre :

- Il reçoit et traite les demandes de publication en provenance des FDA (Fournisseurs de Données Aéronautiques).
- Dès la prise en compte d'une demande de publication de NOTAM, le BNI :
 - ✓ Vérifie la complétude des données
 - ✓ Vérifie la cohérence des données avec l'AIP et les NOTAM déjà publiés
 - ✓ Contacte l'Unité AIM d'Abidjan si la demande ne peut être exploitée
 - ✓ Code l'information conformément aux standards de l'OACI
 - ✓ Traduit le texte du NOTAM en anglais
 - ✓ Valide le NOTAM (qui est aussitôt diffusé).

3.2 Traçabilité des demandes de NOTAM

Le circuit des demandes doit garantir la traçabilité des demandes et des interactions sur ces demandes. Chaque intervenant enregistre et conserve sa demande pendant un (1) an après la fin de validité du NOTAM.

3.3 Production et diffusion des NOTAM (schéma)

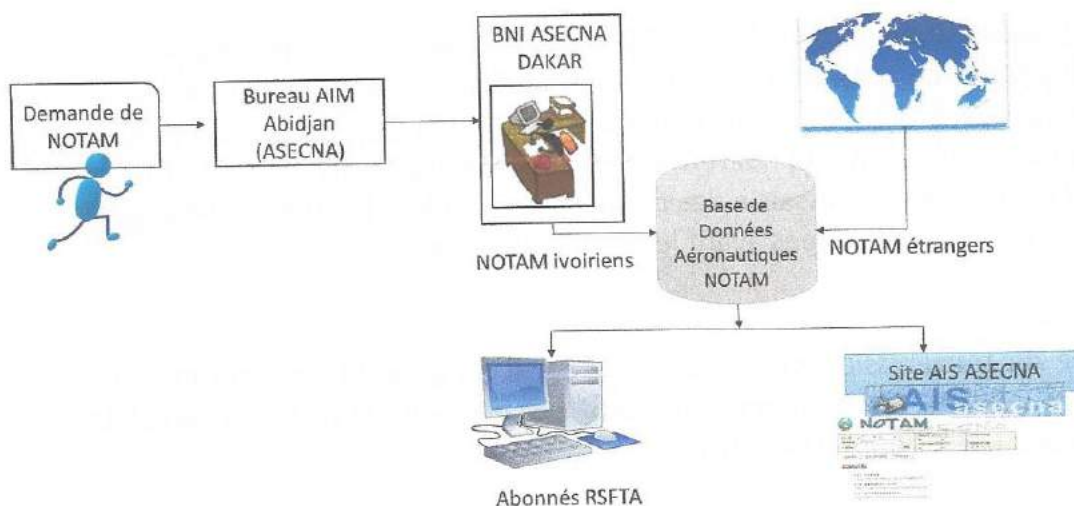


Figure 3 : Schéma de la production et diffusion des NOTAM en Côte d'Ivoire

4 DEMANDE DE NOTAM

4.1 Modes de transmission des demandes de NOTAM au BNI

4.1.1 Schéma de principe

N.B. : le mode actuel de transmission des demandes tient compte des possibilités des systèmes (aujourd'hui, fonctionnement du système BDA basé sur le RSFTA) et de la nécessité pour le BNI de s'appuyer sur les ressources des unités AIM d'aérodromes. Il est appelé à évoluer avec l'utilisation de nouveaux systèmes par le BNI.

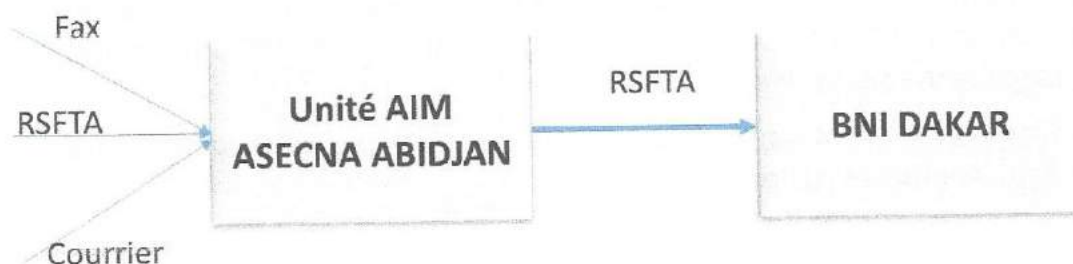



Figure 4 : Modes de transmission des demandes de NOTAM au BNI Dakar

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p align="center">Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
--	---	---

4.1.2 RSFTA

L'envoi des demandes de NOTAM par RSFTA au BNI DAKAR est à privilégier car :

- ✓ il permet de présenter aux opérateurs BNI les demandes à traiter selon leur degré d'urgence (présentation des demandes aux opérateurs en fonction du champ B) : date/heure de mise en vigueur).
- ✓ Il évite au BNI la ressaisie des données du NOTAM. Les demandes reçues via RSFTA sont traitées avant les autres demandes.

4.1.3 FAX

Ce mode de transmission doit être limité car il ne garantit pas une prise en compte immédiate des demandes par le BNI et nécessite la ressaisie complète des données par les opérateurs BNI.

4.1.4 Courriel

L'envoi par courrier électronique d'une demande de NOTAM au BNI n'est pas approprié car :


- ✓ La disponibilité de ce support n'est pas garantie (absence de supervision opérationnelle et technique) ;
- ✓ La boîte mail n'est pas veillée en permanence par l'opérateur BNI (qui traite en priorité les demandes reçues par RSFTA puis celles reçues par Fax) ;
- ✓ Le système actuel ne permet pas la recopie des données reçues par courriel.

4.2 Préavis des demandes de NOTAM

Le préavis de diffusion d'un NOTAM (délai entre la publication du NOTAM et la date d'entrée en vigueur de l'information) a pour objet de garantir sa prise en compte par l'utilisateur lors de la préparation de vol.

Quand l'information est diffusée moins de 24 heures avant sa mise en vigueur, certains navigants (notamment les longs courriers) sont susceptibles de ne pas avoir connaissance des derniers NOTAM émis.

Les demandes de NOTAM sont traitées au fur et à mesure par le BNI, dans l'ordre de leur date de mise en vigueur.

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
---	---	---

4.2.1 Information prévisible

Lorsque l'objet du NOTAM porte sur des informations prévisibles (exemples : manifestation aérienne, parachutage, modification d'horaire d'un service, ...), la demande doit être effectuée auprès du BNI DAKAR de manière à respecter le **préavis minimal** de publication figurant dans le tableau ci-dessous (*) :

Objet du NOTAM	Préavis minimal de publication
Création/modification de zones interdites, réglementées ou dangereuses temporaires (exercices militaires, manifestations aériennes ou événements aéronautiques divers, ZIT.	7 jours
Activation : de zones provisoirement inactives	7 jours
De zones P, D, R publiées à l'AIP	7 jours
Création d'activités aériennes sportives ou récréatives	72h
Autres NOTAM (hors famille « espace aérien »)	72h

Tableau 5 : Préavis minimal de publication d'un NOTAM

Il est recommandé de ne pas transmettre une demande de publication de NOTAM plus de 30 jours avant l'entrée en vigueur de l'information afin d'éviter des annulations et/ou des republications de NOTAM.

4.2.2 Information imprévisible (cas d'urgence)

Il s'agit d'informations telles qu'une panne de système, une restriction sur aérodrome en raison d'un accident, une création d'une zone temporaire en raison d'une situation imprévue..., ne pouvant être communiquées au BNI avec le préavis minimal de 24 heures avant la date d'effet.

Le BNI publie le NOTAM au plus tôt, mais cette publication de NOTAM doit être doublée d'une diffusion par les organismes de la circulation aérienne par radio (ATIS, fréquence d'information de vol/contrôle) ou autre moyen approprié pour garantir la bonne prise en compte de l'information par les usagers.

4.3 Accusé de réception d'une demande

C'est la publication du NOTAM qui fera office d'accusé de réception pour le demandeur. Pour s'assurer de la bonne prise en compte de sa demande, le

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p align="center">Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
--	---	---

demandeur consulte le NOTAM émis via les outils de consultation des NOTAM (rubrique NOTAM du site AIS ASECNA <http://www.ais-asecna.aero>).

4.4 Durée de validité d'un NOTAM

La durée de validité d'un NOTAM ne devrait pas excéder 3 mois (cf. règles OACI). En cas de durée supérieure à 3 mois, le demandeur effectuera une demande d'extension de la fin de validité du NOTAM (NOTAMR) pour 2 mois maximum.

Cas particuliers :

- Information permanente publiée par NOTAM (voir § 4.6 NOTAM PERM) : la fin de validité est gérée par le BNI de Dakar en fonction de la date de mise en vigueur à l'AIP ;
- Information temporaire dont la durée de validité, supérieure à 3 mois, est connue au moment de la demande et dont la publication à l'AIP n'est pas adaptée : la durée de validité du NOTAM pourra être d'1 an maximum (par exemple, pour des grues à proximité d'un aérodrome).
- -en cas de durée longue, attention aux changements éventuels d'horaires été.

4.5 Contenu de la demande de NOTAM

4.5.1 Champs à renseigner par type de NOTAM

Type de NOTAM demandé	Nouveau	Remplaçant	Annulant
Réf. autre NOTAM	Non	Oui	Oui
FIR	Oui	Oui	Oui
Champ A	Oui	Oui	Oui
Champ B	Oui	Oui	Oui
Champ C	Oui	Oui	Non
Champ D	Si nécessaire	Si nécessaire	Non
Champ E	Oui	Oui	Oui
Champ F & G	Si nécessaire*	Si nécessaire*	Non

**Uniquement pour les dangers à la navigation, les activités sportives et récréatives ainsi que les zones P, D et R.*

Tableau 6 : Champs à renseigner par type de NOTAM

 <p>A.N.A.C Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
---	---	---


- Codage RSFTA du 1er champ du message (RQNTM = Request NOTAM) : le mot clé RQNTM doit se trouver impérativement après la parenthèse ouvrante sur la première ligne du message RSFTA.

Type	1 ^{er} Champ	Commentaires
Nouveau	(RQNTMN	RQNTM est complété par « N » pour une information nouvelle
Remplaçant	(RQNTMR BCCCC/AA	RQNTM est complété par « R » pour une information à remplacer BCCCC/AA = Numéro du NOTAM devant être remplacé
Annulant	(RQNTM CCCCC/AA	RQNTM est complété par « C » pour une information à annuler ACCCC/AA = Numéro du NOTAM devant être annulé

Tableau 7 Codage RSFTA du 1^{er} champ du message

4.5.2 Publication d'une nouvelle information

Champ du message	Observations et consigne du formatage
(RQNTMN	
A) GOOO	Indicateur d'emplacement OACI de l'aérodrome ou de la FIR dans laquelle se trouve l'installation ou l'espace aérien faisant l'objet du NOTAM. Mette DIXX dans le cas où il n'existe pas d'indicateur OACI (et le nom en clair de l'hélistation / altisurface dans le Champ E). Ce champ peut contenir plusieurs FIR (5 au Maximum) mais un seul aérodrome
B) 2016-11-14 12 :04 :00	Groupe date/heure de 10 chiffres indiquant l'année, le mois, le jour, l'heure et les minutes UTC (AAMMJJHHMM) à laquelle l'information entre en vigueur.
C) 2016-11-26 23 :59 :00	Groupe date/heure de 10 chiffres indiquant l'année, le mois, le jour, l'heure et les minutes UTC (AAMMJJHHMM) à laquelle l'information devient caduque.

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 510B »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
---	---	---

Champ du message	Observations et consigne du formatage
D) 0800-2000	<p>Ce champ facultatif est utilisé lorsque l'information faisant l'objet du NOTAM est en vigueur uniquement pendant des périodes spécifiques et non pendant la période comprise entre les dates des champs B et C.</p> <p>L'intervalle entre deux créneaux d'activités ne peut excéder sept (7) jours, dans ce cas faire une autre demande pour la période concernée.</p>
<p>E) DANGEROUS ACTIVITY FOR ARMOUR-FIGHTING VEHICLE , GUN,ROCKET AND WEAPONS , FIRING EXERCICES WILL TAKE PLACE AT LOMO NORD IN FOLLOWING AREA BOUNDED BY CIRCLE CENTER POSITION:063900N0045548W RADIUS:7NM</p>	<p>Le Champ E comporte obligatoirement dans l'ordre, après la parenthèse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les noms et fonctions et numéro de téléphone du demandeur (à l'origine de la demande initiale) - Le texte en clair de l'information. Ce texte devra être concis et précis pour assurer la bonne compréhension de tous les usagers
<p>F) GROUND G) FL095)</p>	<p>Ces champs indiquent les limites inférieures (F) et (G) des activités ou des restrictions tout en précisant le niveau de référence et els unités de mesure.</p> <p>Les limites doivent être exprimés en pieds (FT) ou en niveaux de vol (ex : FL065). Les références acceptées sont AGL ou AMSL.</p>

Tableau 8 : Publication d'une nouvelle information

4.5.3 Demande de modification immédiate d'un NOTAM en vigueur


Une demande de remplacement de NOTAM est **toujours à effet immédiat** (WIE).

Elle s'utilise uniquement si :

- Le NOTAM à remplacer est en vigueur.
- L'information concerne strictement le même sujet que celui du NOTAM à remplacer.
- L'indicateur d'emplacement en champ A est le même que dans le NOTAM à remplacer.
- Les modifications concernent soit la date de fin de validité, les créneaux d'activité, ou le texte du NOTAM.

Dans les autres cas, il faudra demander l'annulation du NOTAM suivie d'une demande de publication d'un nouveau NOTAM.

Champ du message	Observations et consigne du formatage
(RQNTMR A1725/16	Le mot clé RQNTM doit se trouver impérativement après la parenthèse ouvrante sur la première ligne du message RSFTA.

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »	Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019
--	---	---


Champ du message	Observations et consigne du formatage
	Il doit être complété de la lettre « R » pour un remplacement de NOTAM. Après un espace indiquer le numéro du NOTAM à remplacer
A) GOOO	Indicateur d'emplacement OACI de l'aérodrome ou de la FIR dans laquelle se trouve l'installation ou l'espace aérien faisant l'objet du NOTAM. Ce champ doit être identique à celui du NOTAM à remplacer
B) WIE	Acronyme (With Immediat Effect) indiquant que le NOTAM est à effet immédiat, obligatoire pour une demande de remplacement de NOTAM.
C) 1611242359	Groupe date/heure de 10 chiffres indiquant l'année, le mois, le jour, l'heure et les minutes UTC (AAMMJJHHMM) à laquelle l'information devient caduque.
De D) à G)	A renseigner en suivant les instructions du Tableau 7 Dans le champ E) le texte modifié doit être complet

Tableau 9 : Demande de modification immédiate d'un NOTAM en vigueur

4.5.4 Demande d'annulation immédiate d'un NOTAM en vigueur

Une demande d'annulation de NOTAM est toujours à effet immédiat (WIE dans le champ B).

Champs du message	Observations et consignes
(RQNTMC A1725/16	Le mot clé RQNTM doit se trouver impérativement après la parenthèse ouvrante sur la première ligne du message RSFTA. Il doit être complété de la lettre « C » pour une annulation de NOTAM. Après un espace indiquer le numéro du NOTAM à remplacer
A) GOOO	Indicateur d'emplacement OACI de l'aérodrome ou de la FIR dans laquelle se trouve l'installation ou l'espace aérien faisant l'objet du NOTAM. Ce champ doit être identique à celui du NOTAM annulé
B) WIE	Acronyme (With Immediat Effect) indiquant que le NOTAM est à effet immédiat, obligatoire pour une demande de remplacement de NOTAM.
C)	Le champ C ne doit pas être utilisé dans un RQNTMC.
D)	Le champ D ne doit pas être utilisé dans un RQNTMC
E) DANGEROUS ACTIVITY FOR ARMOUR-FIGHTING VEHICULE ,	Le texte de E) résume les raisons de l'annulation

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
---	---	---

<p>GUN,ROCKET AND WEAPONS ,FIRING EXERCICES PLANNED AT LOMO NORD CANCELLED</p>	
<p>F) G)</p>	<p>Ces deux champs ne doivent pas être renseignés pour RQNTMC</p>

Tableau 10 : Demande d'annulation d'un NOTAM en vigueur

4.6 Publication d'information permanente sur support temporaire (NOTAM PERM)

4.6.1 Principes

Un NOTAM « PERM » est un NOTAM :

- dont la date de fin de validité (champ C) du NOTAM) est remplacée par l'expression « PERM » et
- qui contient dans le champ E) la référence précise du paragraphe de l'AIP qu'il modifie.

Ce type de publication s'applique aux **informations à validité permanente** qui seront incorporées dans l'AIP, lorsque l'urgence de la publication ne permet pas d'attendre la publication d'un amendement de l'AIP. Il s'applique :

- aux corrections d'erreurs publiées à l'AIP
- ou, de manière exceptionnelle, à des anticipations de publications à l'AIP.

Il ne doit pas être utilisé pour une suppression de donnée de l'AIP dont la date est susceptible d'être remise en cause (ex : arrêt ILS...).

La demande de publication par NOTAM doit être **accompagnée d'une demande de mise à jour de l'AIP**. L'annulation du NOTAM PERM (voir §4.6.3) intervient 15 jours après la date effective d'entrée en vigueur de l'amendement à l'AIP qui contient l'information publiée dans le NOTAM PERM.

Un NOTAM PERM doit obligatoirement être annulé (dans les conditions ci-dessus) lors de la publication de l'amendement AIP de l'information qu'il contient.

La demande de NOTAM PERM et la demande de mise à jour de l'AIP doivent être identiques (afin de permettre l'annulation automatique du NOTAM PERM par le BNI de Dakar : voir §4.6.2).

 <p>A. N. A. C Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p align="center">Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108»</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
--	---	--

4.6.2 Annulation d'un NOTAM PERM

Le BNI de Dakar assure l'annulation du NOTAM « PERM » 15 jours après la date effective d'entrée en vigueur de l'amendement à l'AIP qui contient l'information publiée dans le NOTAM « PERM ». Elle ne nécessite pas d'intervention du demandeur.

4.7 Règles particulières relatives aux champs du NOTAM

Pour plus de détails sur les règles relatives aux différents champs du NOTAM, consulter *ANNEXE 1 : Détail des règles particulières relatives aux champs du NOTAM* de ce guide.

4.8 NOTAM déclencheur (Trigger)

Un NOTAM trigger est émis pour annoncer la publication d'une information, à date de publication AIRAC, par SUP AIP ou par AMDT AIP. Il reste en vigueur 14 jours après la date de mise en vigueur du SUP AIP ou de l'AMDT AIP AIRAC. Il est identifié par le code TT qui permet sa sélection par les professionnels. Ce type de NOTAM ne fait pas l'objet d'une demande car il est rédigé directement par le BNI.

4.9 Résolution de publication des données des NOTAM

La résolution de publication d'une donnée dans un NOTAM est identique à celle de la publication à l'AIP.

4.10 Informations ne faisant pas l'objet de publication d'un NOTAM

Les renseignements énumérés ci-après ne doivent pas être diffusés par NOTAM (cf. paragraphe 5.1.1.3 du RACI 5007) :

Renseignements	
a)	travaux d'entretien normaux sur les aires de trafic et les voies de circulation lorsqu'ils ne présentent aucun danger pour la sécurité de l'exploitation aérienne
b)	travaux de balisage sur une piste lorsque la sécurité de l'exploitation aérienne peut être préservée grâce à l'utilisation d'autres pistes disponibles ou lorsque l'équipement peut être déplacé en cas de besoin ;

 <p data-bbox="119 257 462 313"> Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire </p>	<p data-bbox="606 179 1037 246" style="text-align: center;"> Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 » </p>	<p data-bbox="1181 156 1388 280"> Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019 </p>
--	---	--

- c) obstacles temporaires à proximité d'aérodromes/ hélistations, lorsqu'ils ne présentent aucun danger pour la sécurité de l'exploitation aérienne ;
- d) défaillance partielle des dispositifs d'éclairage d'aérodromes/hélistations, lorsqu'elle ne présente aucun danger pour la sécurité de l'exploitation aérienne ;
- e) défaillance partielle et temporaire des communications air-sol lorsque d'autres fréquences répondant au même usage sont disponibles et utilisables ;
- f) absence de contrôle de la circulation sur les aires de trafic et de contrôle de la circulation routière ;
- g) présence, sur l'aire de mouvement de l'aérodrome, de panneaux indicateurs d'emplacement, de direction, etc., hors d'usage ;
- h) activités de parachutisme, lorsqu'elles ont lieu dans l'espace aérien non contrôlé selon les règles VFR, lorsqu'elles sont contrôlées, en des emplacements promulgués ou à l'intérieur d'aires dangereuses ou interdites

4.11 Consultation d'un NOTAM archivé



Sur les outils de consultation des NOTAM, les NOTAM publiés sont :

- consultables dès leur publication, soit donc avant leur date de mise en vigueur si celle-ci n'est pas immédiate,
- non consultables dès que la date de fin de mise en vigueur est atteinte (ou annulation).

A noter toutefois que pour des recherches après la fin de validité, il conviendra de solliciter le BNI Dakar pour déterminer la faisabilité des recherches.

	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
---	---	---

ANNEXE 1 : Détail des règles particulières relatives aux champs du NOTAM

Règles particulières	
<p>A) Localisation</p>	<p>On ne peut indiquer qu'un seul aéroport. Si plus d'un aéroport est concerné, il faut publier des NOTAM distincts pour chaque aéroport. Par contre, plusieurs FIR peuvent être mentionnées si nécessaire. En aucun cas, il n'est possible d'insérer en champ A à la fois des indicateurs de FIR et d'aéroport. Dans le cas d'une hélistation (ou d'une altisurface) non pourvue d'un indicateur d'emplacement, mettre DIXX dans le champ A et indiquer en 1^{ère} ligne du champ E le nom en clair de cette dernière et les coordonnées géographiques de l'ARP.</p>
<p>B) Et C) Période de validité du NOTAM</p>	<p>Les heures doivent toujours être exprimées en UTC. L'heure de début d'un jour UTC est toujours « 0000 » et non pas « 0001 » et l'heure de fin toujours « 2359 » et non pas « 2400 ». La date de début d'activité des champs B des NOTAM R et C est toujours la date de création de ces NOTAM (WIE). Dans le cas d'un NOTAM C, il n'existe pas de champ C. Pour les NOTAM PERM qui annoncent des modifications qui seront incorporées dans l'AIP, insérer dans le champ C l'abréviation « PERM ». NOTAM annonçant des changements d'horaires Lorsqu'un NOTAM est publié pour notifier un changement d'horaires, les dates des champs B et C doivent combiner les dates et heures publiées dans l'AIP à celles annoncées dans le NOTAM. La totalité des jours entre les dates des champs B et C doivent être décrite. S'il n'y a aucune modification d'horaires pour certains jours, le préciser.</p> <p>Exemple avec changement des horaires d'une seule journée</p> <p>* Horaires publiés dans l'AIP</p>  <p>* Nouveaux horaires annoncés par NOTAM</p> 


ce



Guide relatif à la publication des NOTAM
« RACI 5108 »


Edition 2
Date : 15/07/2019
Amendement 1
Date : 15/07/2019

Règles particulières	
Champ	<p>Cas d'une modification d'horaires CTR/TMA :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Date du champ B : AAMMJJ0800 o Date du champ C : AAMMJJ1800 o Champ D : NIL o Champ E : CTR hours : 0800-1100 1400-1700 <p>Les heures doivent toujours être exprimées en UTC.</p> <p>Le champ D doit contenir les créneaux horaires pendant lesquels un événement se produit ou un danger existe. Il permet ainsi, l'exclusion d'un NOTAM d'un PIB pendant qu'il est inactif. Le champ D est facultatif et ne doit exister qu'en cas de nécessité.</p>
D) Créneau d'activité	
E) Texte en clair du NOTAM	<p>Principe : Aussi appelé « Texte du NOTAM », le champ E doit contenir les renseignements sur le danger, l'état de fonctionnement ou la condition des installations faisant l'objet du message. Il doit être le plus concis possible tout en contenant tous les renseignements essentiels nécessaires à la sécurité du vol sans avoir besoin de consulter d'autres documents.</p>

 <p>A. N. A. C Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
--	---	---

Règles particulières	
<p>Champ</p>	<p>Règles générales Les informations essentielles doivent être insérées en début de texte. A l'exception des NOTAM TRIGGER, le texte doit faire l'objet d'un seul sujet. Exemple : NOTAM 1 - E) RWY CLOSED DUE TO ... NOTAM 2 - E) AWY INFERIOR LIMIT G5</p> <p>Abréviations et caractères spéciaux Les abréviations pouvant être utilisées dans le champ E doivent le plus possible être des abréviations issues de la DOC 8400. L'emploi d'abréviations peu utilisées ou pouvant porter à confusion doit être évité.</p> <p>Coordonnées Une coordonnée doit être indiquée en : DEG (2 chiffres pour N & S et 3 pour E & W) MIN (2 chiffres) SEC (2 chiffres) L'emploi des 1/10èmes de MIN est interdit : ils sont convertis en secondes en les multipliant par 6 (463542N au lieu de 4635.7N).</p>
<p>F et G limites verticales</p>	<p>Champs F et G (Les champs F & G sont renseignés uniquement pour des avertissements à la navigation ou des restrictions de l'espace aérien. Dans les autres cas, lorsque c'est nécessaire à la compréhension du NOTAM, les limites verticales sont précisées dans le champ E. Il est interdit de ne remplir qu'un des 2 champs. Les unités de mesure ainsi que la référence doivent être obligatoirement précisées. Exemple : 3000FT AMSL et non pas 3000FT.</p>

9

 <p>A. N. A. C. Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
---	---	---

ANNEXE 2. Formulaire de demande de NOTAM Nouveau (NOTAM N)



DEMANDE D'EMISSION DE NOTAM NOUVEAU

A : Commandant d'aérodrome ASECNA-CI

Cc : Représentant de l'ASECNA-CI


De : (un signataire autorisé)

Honneur vous demander de bien vouloir faire émettre le NOTAM nouveau suivant :

Destinataire		Représentation ASECNA-CI
Date et heure de dépôt		20/03/2018
Expéditeur <i>Service, nom et numéro de téléphone</i>		FORCES FRANCAISES EN COTE D'IVOIRE
A) Emplacement		FIR DAKAR
B) Entrée en vigueur <i>Date et heure ou « effet immédiat »</i>		21 MARS 2018 à 06h00
C) Fin de validité <i>Date et heure</i>		29 MARS 2018 à 23h00
D) Créneau d'activité <i>Date et heure</i>	Facultatif	De 06h00 à 23h00
E) Texte du NOTAM <i>Date et heure</i>		PARACHUTE ACTIVITY OVER ASSINIE AREA, PROHIBITION TO ALL AIRCRAFT INTO THE EXERCISE ZONE. RADIUS: 3 NM CENTERED ON ZMT COORDINATES: DMS 05°11'35"N 003°34'34"W
F) Limite inférieure <i>« SFC » ou préciser s'il s'agit de hauteur, altitude ou niveau de vol</i>	Facultatif	GROUND
G) Limite supérieure <i>« SFC » ou préciser s'il s'agit de hauteur, altitude ou niveau de vol</i>	Facultatif	FL 120
H) Informations supplémentaires <i>S'il y en a</i>	Facultatif	

Fonction

Nom et Prénoms et cachet

 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »	Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019
--	---	---

ANNEXE 3. Formulaire de demande de NOTAM de remplacement (NOTAM R)



DEMANDE D'EMISSION DE NOTAM DE REMPLACEMENT

A : Commandant d'aérodrome ASECNA-CI

Cc : Représentant de l'ASECNA-CI

De : (un signataire autorisé)

Honneur vous demander de bien vouloir faire émettre le NOTAM de remplacement suivant :

Destinataire		Représentation ASECNA-CI
Date et heure de dépôt		26/03/2018
Expéditeur <i>Service, nom et numéro de téléphone</i>		FORCES FRANCAISES EN COTE D'IVOIRE
Numéro complet du NOTAM à remplacer		A0470/18
A) Emplacement		FIR DAKAR
B) Entrée en vigueur <i>Date et heure ou « effet immédiat »</i>		27 MARS 2018 à 06h00
C) Fin de validité <i>Date et heure</i>		27 MARS 2018 à 18h00
D) Créneau d'activité <i>Date et heure</i>	Facultatif	
E) Texte du NOTAM <i>Date et heure</i>		PARACHUTE ACTIVITY OVER PORT BOUET MILITARY CAMP, PROHIBITION TO ALL AIRCRAFT INTO THE EXERCISE ZONE. RADIUS: 1 NM CENTERED ON ZMT COORDINATES: DMS 05°15'41"N 003°57'21"W
F) Limite inférieure <i>« SFC » ou préciser s'il s'agit de hauteur, altitude ou niveau de vol</i>	Facultatif	GROUND
G) Limite supérieure <i>« SFC » ou préciser s'il s'agit de hauteur, altitude ou niveau de vol</i>	Facultatif	FL 120
H) Informations supplémentaires <i>S'il y en a</i>	Facultatif	

Fonction

Nom et Prénoms et cachet



 <p>Autorité Nationale de l'Aviation Civile de Côte d'Ivoire</p>	<p>Guide relatif à la publication des NOTAM « RACI 5108 »</p>	<p>Edition 2 Date : 15/07/2019 Amendement 1 Date : 15/07/2019</p>
--	--	--

ANNEXE 4. Formulaire de demande de NOTAM d'annulation (NOTAM N)



DEMANDE D'EMISSION DE NOTAM D'ANNULATION

A : Commandant d'aérodrome ASECNA-CI

Cc : Représentant de l'ASECNA-CI

De : (un signataire autorisé)

Honneur vous demander de bien vouloir faire émettre le NOTAM d'annulation suivant :

Destinataire		Représentation ASECNA-CI
Date et heure de dépôt		26/03/2018
Expéditeur <i>Service, nom et numéro de téléphone</i>		FORCES FRANCAISES EN COTE D'IVOIRE
Numéro complet du NOTAM à annuler		A0470/18
A) Emplacement		FIR DAKAR
B) Entrée en vigueur <i>Date et heure ou « effet immédiat »</i>		27 MARS 2018 à 06h00
C) Fin de validité <i>Date et heure</i>		27 MARS 2018 à 18h00
D) Créneau d'activité <i>Date et heure</i>	<i>Facultatif</i>	
E) Texte du NOTAM <i>Date et heure</i>		PARACHUTE ACTIVITY OVER PORT BOUET MILITARY CAMP, PROHIBITION TO ALL AIRCRAFT INTO THE EXERCISE ZONE. RADIUS: 1 NM CENTERED ON ZMT COORDINATES: DMS 05°15'41"N 003°57'21"W
F) Limite inférieure <i>« SFC » ou préciser s'il s'agit de hauteur, altitude ou niveau de vol</i>	<i>Facultatif</i>	GROUND
G) Limite supérieure <i>« SFC » ou préciser s'il s'agit de hauteur, altitude ou niveau de vol</i>	<i>Facultatif</i>	FL 120
H) Informations supplémentaires <i>S'il y en a</i>	<i>Facultatif</i>	

Fonction

Nom et Prénoms et cachet

FIN DU DOCUMENT

u